

COMPTE-RENDU CTL du 19 juin 2018

Représentants de l'Administration : M. FORTE, Mme DESLANDES, Mme TEXIER-SMARZ, Mme FORE, M.LUNEAU, M.JOUANNEAU.

M.BERGERON, secrétaire.

Représentants du personnel : Gaëlle FOURNIER et Marie-Caroline COMBES pour FO-DGFIP.

La CAPL s'est ouverte à 9 h 40.

Vos représentants FO-DGFIP 36 ont lu une déclaration liminaire que vous trouverez en pièce jointe de ce compte-rendu. Nous avons alerté la Direction sur les conséquences néfastes de la fusion des Trésoreries de Buzançais et de Châtillon, en regrettant la fermeture d'une des rares Trésoreries subsistant dans l'Indre, et en nous étonnant du choix du site de Châtillon, qui présente le plus d'inconvénients au regard des effectifs et de l'éloignement géographique (ces éléments sont développés dans le 3°) de l'ordre du jour).

En réponse à notre interpellation sur les effets de CAP 2022, le Directeur nous a répondu qu'il était également dans l'attente de ce projet, et que de toute façon, la Direction continuerait à faire au mieux avec les moyens dont elle disposerait.

1°) Approbation des PV relatifs aux CTL Hors Emplois du 19 décembre 2017 et CTL du 13 mars 2018

Ces deux PV ont été approuvés à l'unanimité.

2°) Projet de transfert des missions de l'accueil fiscal et du recouvrement de la Trésorerie du Pays de Valençay vers le SIP de Châteauroux

Pour la Direction, il est logique de regrouper le recouvrement sur le SIP qui gère l'assiette.

Un emploi C est transféré à cet effet au SIP de Châteauroux, mais aucun agent de Valençay ne suit la mission.

C'est l'équipe de renfort qui devra absorber la charge de travail au SIP de Châteauroux.

Le travail d'apurement des côtes se poursuit à Valençay, avec notamment des modalités simplifiées de présentation en non-valeur, pour les dettes de faible montant.

Rappelons que le CHSCT, consulté sur ce transfert, avait donné un avis défavorable.

Les représentants des personnels ont voté contre à l'unanimité, car c'est encore une mission de service public qui disparaît des sites ruraux.

3°) Projet de fusion des Trésoreries de Buzançais et de Châtillon-sur-Indre

C'était le sujet majeur de ce CTL ; nous ne pouvons que regretter l'absence d'une organisation syndicale, et le peu de virulence d'une autre.

Rappelons que les élus s'opposent avec vigueur à la fermeture de la Trésorerie de Buzançais, et qu'une pétition en cours de circulation a récolté à ce jour 932 signatures.

Le maire de Buzançais a informé la DDFIP, dans un courrier du 17 mai, de son souhait de réinstaller la Trésorerie, il est vrai, vétuste, dans de nouveaux locaux, et, dans l'attente, de revoir le loyer à la baisse.

Notre Directeur a balayé cette proposition d'un revers de manche, se focalisant sur les locaux en bon état de Châtillon, comme si c'était le seul critère de choix !

La Direction ne semble pas vouloir tenir compte de l'éloignement géographique pour les usagers et des conditions de travail auxquelles seront confrontés les agents, compte tenu de l'effectif plus que restreint de la future Trésorerie.

En effet, à l'heure où nous mettons sous presse, seul un agent de catégorie C stagiaire sera affecté à Châtillon au 1^{er} septembre, l'agent de catégorie B en place étant muté au Blanc au 1^{er} septembre.

Quant aux trois agents de Buzançais, l'un part en retraite au 1^{er} janvier 2019, un autre souhaite rejoindre Déols ou Châteauroux, le troisième acceptant a priori de suivre la mission.

Nous aurons donc au 1^{er} janvier, deux agents de catégorie C, dont un débutant, pour faire tourner une Trésorerie de catégorie C3, avec 85 budgets et 4 effectifs implantés.

Rappelons que le chef de poste actuellement en place est en attente de mutation pour rapprochement, et devrait partir, souhaitons-le lui, au 1^{er} septembre 2019.

Comment ne pas voir que cette structure part déjà fragilisée ?

Une implantation sur Buzançais aurait été la moins mauvaise solution, permettant de conserver sur place les deux agents expérimentés, et pouvant attirer d'autres agents plus facilement que Châtillon, Buzançais étant à une distance raisonnable de Châteauroux.

Mais la Direction a la baguette magique de l'équipe de renfort !

Or, l'équipe de renfort n'est pas élastique, sachant qu'elle sera déjà fortement sollicitée par le SIP de Châteauroux, comme nous l'avons vu plus haut, par la Trésorerie de Châteauroux-Municipale, dont le Directeur a reconnu que 2018 serait une année néfaste pour elle, et par tous les autres services qui continuent à souffrir.

Le Directeur a décidé d'affecter l'équipe de renfort en priorité dans les petits postes. Il s'agit là d'un « baiser de la mort », sachant que le Directeur nous a annoncé sans sourciller que, selon lui, il n'y aurait plus de postes comptables d'ici 10 ans.

Les autres solutions que la Direction a sorties de son chapeau sont le télé-travail et le co-working (du co-travail, quoi ...).

Ces solutions sont expérimentées dans le privé depuis de nombreuses années, sans connaître un essor fulgurant pour autant. De plus, on peut s'interroger sur leur adaptation à nos missions très spécifiques (confidentialité, débit internet, téléphone, horaires ...), sans parler de l'isolement induit.

La Direction va proposer ces modes de travail à ceux d'entre nous dont l'état de santé est fragilisé par les trajets domicile-travail, et à ceux confrontés à une mobilité forcée suite à la fermeture de leur service.

La Direction se satisfait du fait que Buzançais et Châtillon étant dans le même canton, la DDFiP maintient une Trésorerie dans ce canton.

Les organisations syndicales ont voté contre à l'unanimité.

4°) Ajustement du périmètre des collectivités de la Trésorerie de Déols

Pour mettre en conformité le périmètre des Communautés de Communes et celui des Trésoreries, et dans l'optique d'une fermeture de la Trésorerie de Déols au 1^{er} janvier 2020, quelques redistributions de communes ont eu lieu :

La Pérouille sera gérée par Le Blanc, au lieu d'Argenton comme annoncé précédemment, sur préférence de son maire, La Pérouille appartenant à la Communauté de Communes du Blanc.

Buxières d'Aillac part à La Châtre.

Velles part à Argenton, même si le maire de Velles souhaitait rester à Déols ; cependant, celui-ci n'ayant aucune velléité de rejoindre à terme Châteauroux Métropole, il se voit contraint de rejoindre la Trésorerie d'Argenton.

Ces ajustements sont mineurs, joueront marginalement sur le classement des postes, et n'entraîneront aucun transfert d'emplois.

Les organisations syndicales se sont abstenues de voter à l'unanimité.

5°) Bilan départemental 2017 et projet de plan départemental 2018 de la formation professionnelle

En 2017, 79 % d'entre nous ont bénéficié d'une formation, pour une moyenne de 3,29 jours par agent.

Plus de 500 jours de formation ont été réalisés en local, animés par 26 formateurs indriens.

Cependant, de nombreuses formations sont réalisées à Orléans, ce qui peut être un frein pour certains.

Les e-formations continuent de se développer et sont parfois un pré-requis pour accéder à des formations en présentiel.

17 agents, dont les 6 agents BERKANI, n'ont pas suivi de formation sur la période 2015-2017,

Les services civiques vont se poursuivre ; parlez-en autour de vous aux jeunes de 18 à 25 ans : un appel à candidatures devrait avoir lieu prochainement.

Le plan de formation professionnelle 2018 est déjà bien entamé, mais pas figé. N'hésitez pas à consulter le catalogue des formations dans FLORE.

6°) Exécution du Programme Annuel de Prévention (PAP) 2017

Aucun risque de catégorie A (les plus graves) n'avait été recensé en 2017.

Sur 49 actions programmées, 36 ont été réalisées pour un coût total de 84 587 €.

7°) Présentation du DUERP 2018 et du PAP 2018

En 2018, la participation de 14 d'entre nous aux 7 réunions du groupe de travail a permis de recenser 177 risques et de programmer une fois encore 49 actions.

Les quatre grandes familles de risques sont :

- déplacements et chutes
- agressions
- risques psycho-sociaux
- phénomènes physiques et bâtiments

8°) Tableau de Bord de Veille Sociale 2017 (TBVS) de la DDFiP de l'Indre

Sont en augmentation :

- le nombre de fiches de prévention du risque psychosocial
- le nombre de congés maladie de courte durée
- le taux d'absentéisme pour maladie
- le nombre d'écroulements
- le taux de rotation des agents

Sont en diminution :

- le taux de couverture des effectifs
- les effectifs eux-mêmes
- le nombre de jours mis en CET
- le volume horaire écroulé
- le taux de demandes de mutation non satisfaites
- le taux de recours de l'entretien professionnel

Les écrêtements persistent : ils constituent un beau cadeau à l'Administration qui ne vous en sera jamais reconnaissante pour autant. N'attendez aucune récompense.

9°) Questions diverses

Dysfonctionnements de SIRHIUS : à propos d'écrêtements, étant donné que SIRHIUS n'a pas été très accessible pendant plusieurs jours, à cheval sur mai et juin, plusieurs d'entre nous se sont fait écrêter.

La Direction est a priori favorable à recréditer les heures des agents qui en formuleraient la demande.

Jours de carence : ils seront retirés sur la paie de fin août.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la réunion s'est terminée à 15h35.